

# COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

La présente proposition budgétaire est présentée avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 et sous nomenclature M57.

### Le budget en chiffres

La section de fonctionnement s'élève à 2 395 986€ dont 279 318€ épargnés pour financer l'investissement.

La section d'investissement s'élève à 2 364 510€ constitués en partie des dépenses d'équipement et d'études et en opérations financières (emprunt, FCTVA...).

Les prévisions budgétaires 2026 s'inscrivent dans un contexte économique marqué par la guerre au Moyen-Orient par une croissance timide (+0.9% en 2026) et une inflation qui reste présente malgré un retour à une certaine normalité prévu dans la Loi de Finances 2026 (inflation anticipée à +0.9% en 2026 contre +1.3% en 2025).

Dans la continuité des engagements du conseil municipal, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement
- Entretien le patrimoine
- Renforcer le lien social
- Soutenir les actions en faveur du développement durable

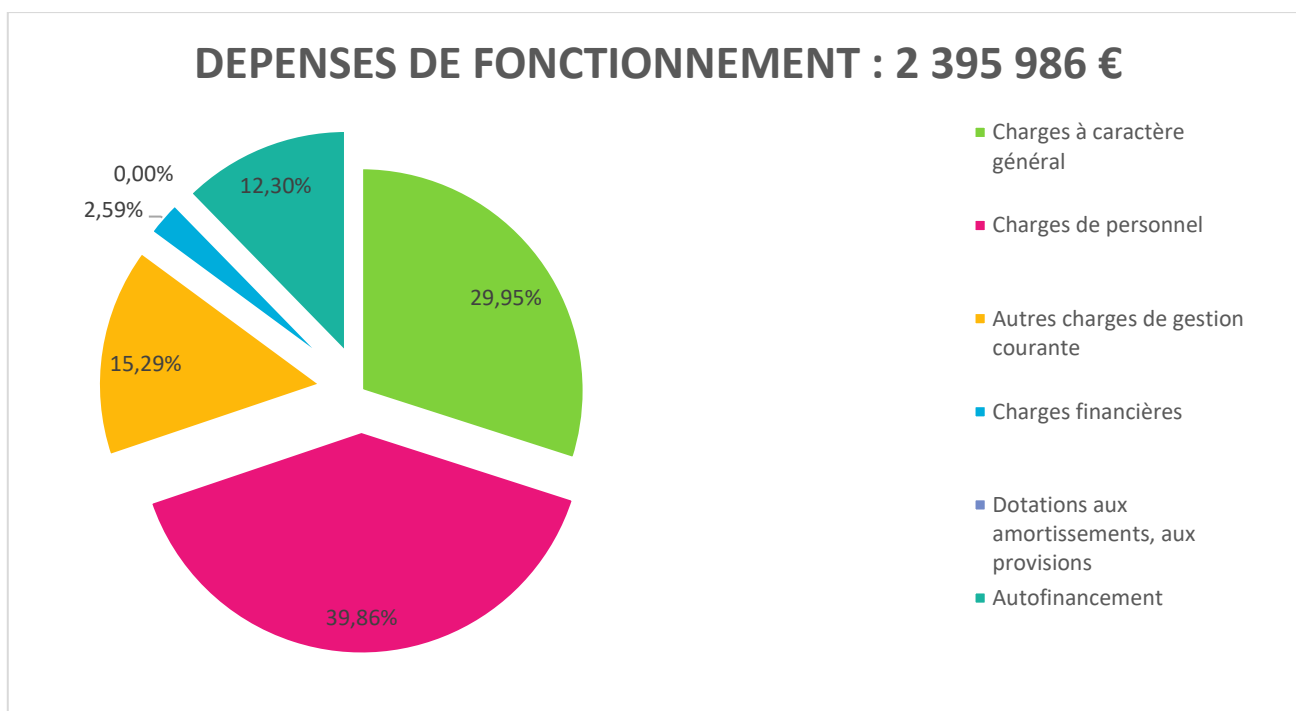
## Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population et aux usagers (régies de recettes, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 2 101 214€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement avant de recourir à un emprunt nouveau.



DEPENSES	Année 2024	Année 2025	Propositions
DE FONCTIONNEMENT	BP - DM	BP - DM	2026
<b>011 - Charges à caractère général</b>	792 200.00	801 649.00	<b>717 687.00</b>
<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	385 500.00	366 800.00	325 137.00
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	234 500.00	264 500.00	233 500.00
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	130 200.00	164 849.00	141 550.00
<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	42 000.00	8 500.00	17 500.00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	999 300.00	911 500.00	<b>955 000.00</b>
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	7 500.00	0.00	0.00
<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	23 000.00	25 000.00	25 000.00
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	968 800.00	886 500.00	930 000.00
<b>014- Atténuations de produits</b>	2 287.00	1 700.00	<b>0.00</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	357 190.00	376 405.00	<b>366 400.00</b>
<b>66 - Charges financières</b>	51 012.00	56 301.00	<b>62 052.00</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	40 300.00	0.00	<b>0.00</b>
<b>68 - Dotations provisions semi-budgétaires</b>	400.00	75.00	<b>75.00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 242 689.00</b>	<b>2 150 630.00</b>	<b>2 101 214.00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>380 494.00</b>	<b>353 403.00</b>	<b>294 772.00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 623 183.00</b>	<b>2 504 033.00</b>	<b>2 395 986.00</b>

Le chapitre 011 – charges à caractère général regroupe pour l’essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie, petit matériel pour les ateliers, impôts et taxes, primes assurances, contrat de maintenance, entretien de biens mobiliers et véhicules, prestations diverses, fêtes et cérémonies, supports de communication ... L’article « Fêtes et Cérémonies » est élargi aux frais de publication

Les charges de personnel s’établissent à 955 000€. Les éléments clés de ce chapitre sont : le poste d’animateur culturel en année pleine, le recrutement à venir d’un manager de commerce et d’un jardinier-paysagiste, une réévaluation du régime indemnitaire RIFSEEP voté en conseil municipal du 3 novembre 2025, ainsi qu’une éventuelle hausse de la valeur du point d’indice.

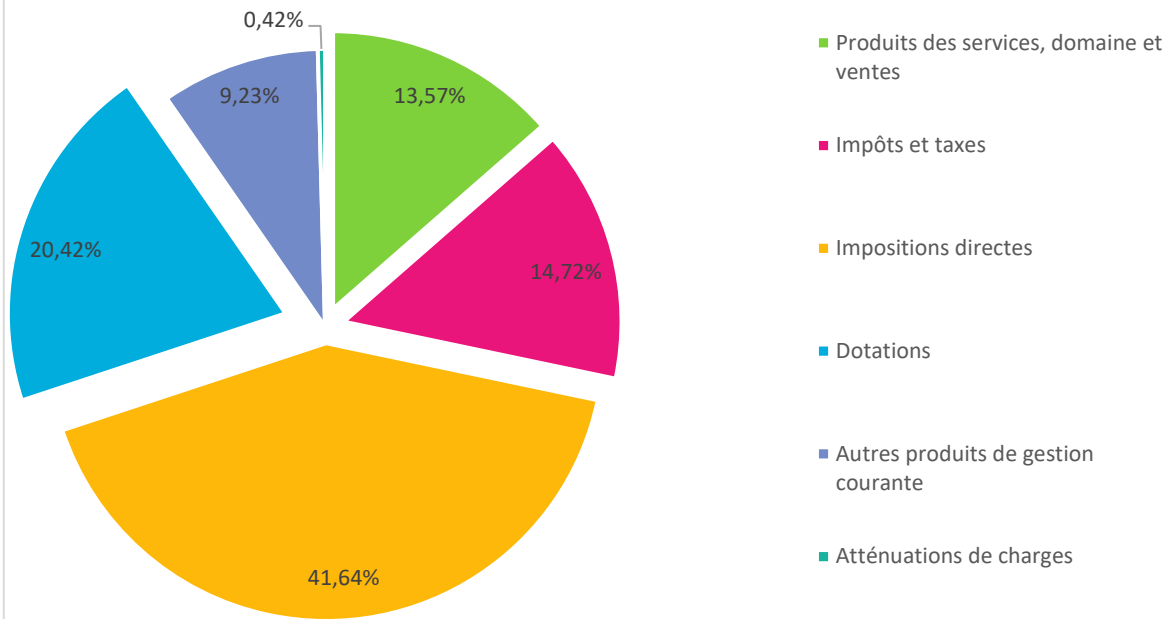
Les charges de gestion courante regroupent les indemnités aux élus, les subventions, la contribution au SIVOS, l’aide aux loyers.

Les dépenses scolaires en 2026 s’élèvent à 151 615€ pour 84 élèves.

Les charges financières sont prévues à hauteur de 62 052 €. Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette, des intérêts des emprunts souscrits auprès de TE64 ainsi que les intérêts de la ligne de trésorerie.

Virement à l’investissement : 279 318€ sont dégagées pour financer les opérations d’investissement.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 395 986€



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024 BP + DM	Année 2025 BP + DM	Propositions 2026
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	344 292.00	347 700.00	325 037.00
73 - Impôts et taxes	352 773.00	377 773.00	352 773.00
731- Impositions directes	901 089.00	912 331.00	997 608.00
74 - Dotations, subventions et participations	499 097.00	496 515.00	489 315.00
75 - Autres produits de gestion courante	220 326.00	218 095.00	221 253.00
76 - Produits financiers	30.00	40.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	500.00	0.00	0.00
013 - Atténuations de charges	15 000.00	19 500.00	10 000.00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	140 076.00	0.00	0.00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 473 183.00</b>	<b>2 371 954.00</b>	<b>2 395 986.00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>150 000.00</b>	<b>132 079.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 623 183.00</b>	<b>2 504 033.00</b>	<b>2 395 986.00</b>

Les produits des services regroupent les redevances d'occupation du domaine public, les droits de stationnement, la mise à disposition du trinquet, les mises à dispositions aux budgets annexes, et les remboursements de frais de chauffage... A noter que les redevances du Camping municipal sont portées sur un Budget annexe.

Les impôts regroupent le produit prévisionnel des taxes foncières (742 144€), la taxe d'habitation sur les locaux autres que résidences principales (100 716€) l'attribution de compensation versée par la CAPB (326 605€), la taxe sur la consommation finale d'électricité (54 748€).

Le Budget est proposé à taux fiscaux constants. Les recettes issues des taxes locales augmentent de 15 038€ en raison de l'accroissement naturelle des bases et de la hausse de 0.8% de la valeur locative actualisée. La majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (20%) et dégage un produit fiscal supplémentaire de 15 677€.

Ce budget intègre au chapitre 74 une DGF s'élevant à 421 861€ (baisse de 20 738€ par rapport à 2025). La dotation de l'Etat pour les frais du dispositif de titres sécurisés est estimée à 10 000€.

Les autres produits de gestion courante sont composés pour l'essentiel du revenu des immeubles. Sont également prévus en recettes les excédents N-1 du budget annexe du camping (56 253€).

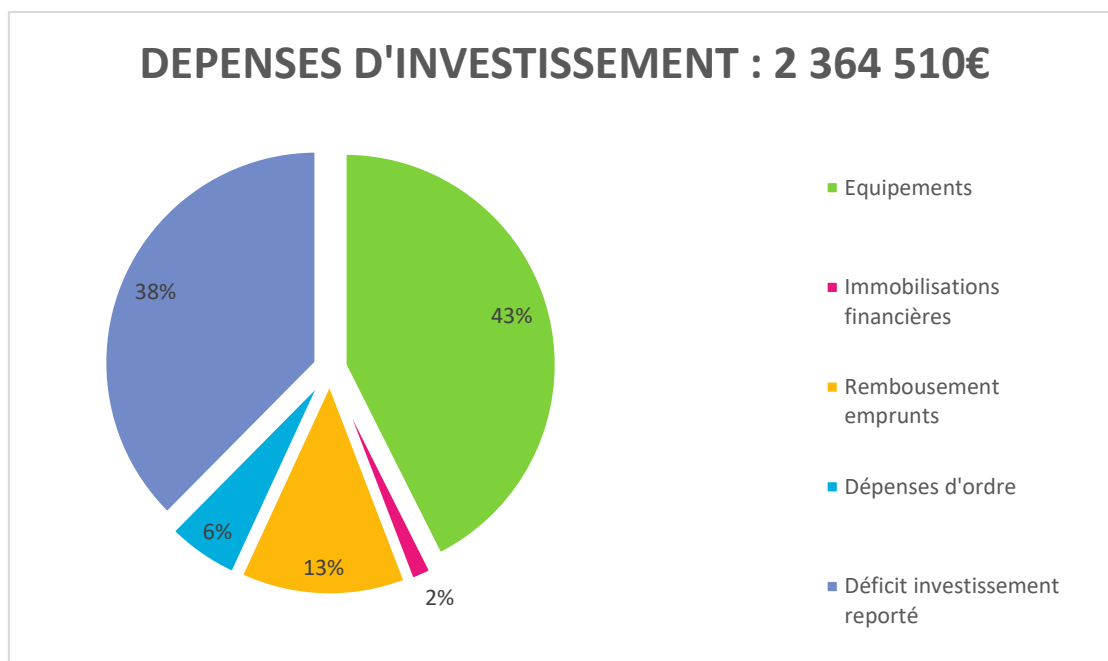
Les atténuations de charges pour 10 000€ comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physique ou de détachement.

## L'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites financières (emprunts, FCTVA, affectation résultats N-1), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.



L'encours de la dette au 01/01/2026 est de 1 705 059.49 €.

Les opérations d'équipement prévus en 2026 consistent en :

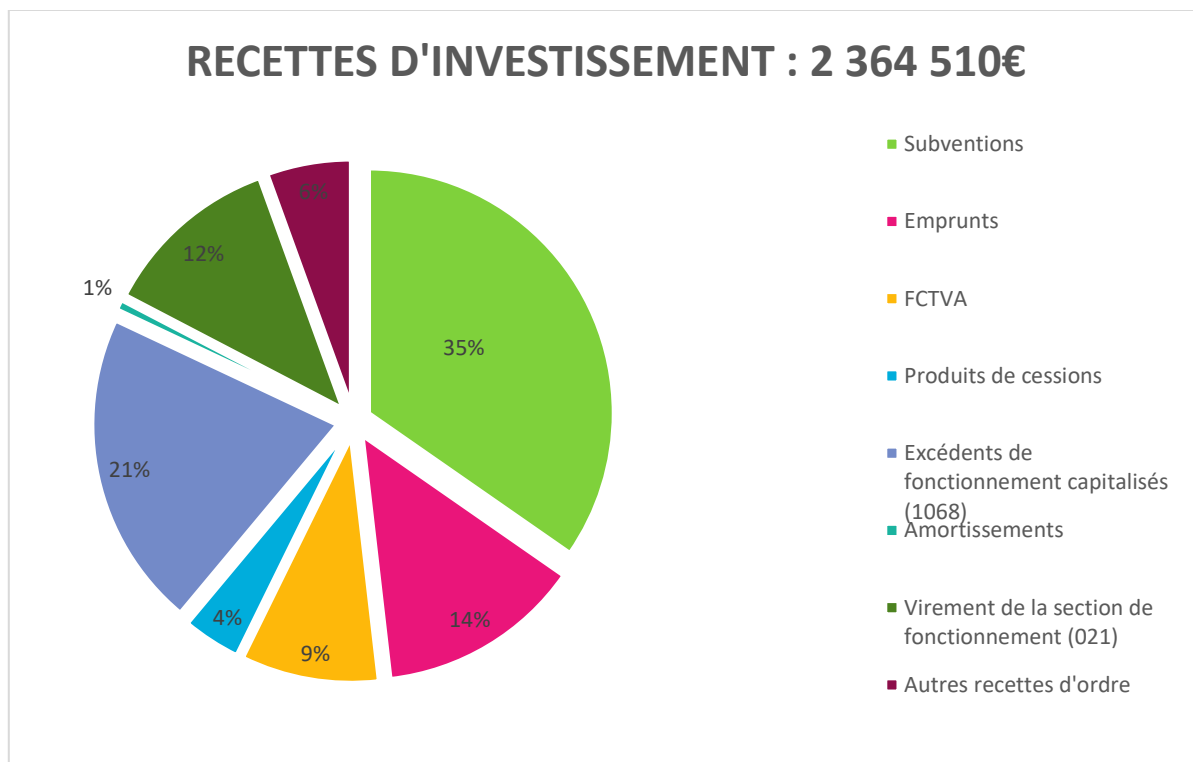
Opération	Intitulé Opération	Objet	Estimatif TTC
125	Bâtiments communaux	Refuge - réhabilitation appartement 1er étage	5 000.00 €
		Végétalisation jardin Ecole + préau	<b>10 000.00 €</b>
		Alarme anti-intrusion Ecole	10 000.00 €
		Bâtiment AEK	12 000.00 €
		Réfection toiture Corps de garde	50 000.00 €
		55 rue de la Citadelle - Réfection peinture volets	10 000.00 €
		Ateliers municipaux - abri podium	5 000.00 €
		Mairie - sanitaires PMR	10 000.00 €
		Peinture extérieure Cité Administrative	5 000.00 €
		Burubeltza	5 000.00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>127 000.00 €</b>

156	Acquisition matériel	Microfolie	44 800.00 €
		Acquisition d'un camion	33 600.00 €
		Signalisation routière	5 000.00 €
		Illumination de Noël - ponts	1 000.00 €
			<b>10 000.00 €</b>
		Ordinateur	1 000.00 €
		Tables salles associations Cité Administrative	4 550.00 €
		Débroussailleuse	1 000.00 €
		Mise aux normes flotte lumineuse	10 000.00 €
		Electroportatif	2 000.00 €
	Agenda 30	5 000.00 €	
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>117 950.00 €</b>
164	Réserves foncières	Acquisition terrain Sainte Eulalie	<b>20 339.00 €</b>
197	Voirie	Solde Avenue Renaud	<b>3 700.00 €</b>
			3 000.00 €
		Trottoirs chemin Ugange	30 000.00 €
		Route de St Michel	10 000.00 €
		Route de Çaro	3 000.00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>49 700.00 €</b>
222	Aménagements espaces publics	Parking Sainte Eulalie	115 000.00 €
			<b>70 000.00 €</b>
		Mise en valeur arbres Eyheraberri	20 000.00 €
		Pont de la manutention	51 000.00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>256 000.00 €</b>
248	Réhabilitation équipements sportifs	Chauffage - Clim au siège du rugby	10 000.00 €
			18 000.00 €
		Plaine des Sports - création terrain stabilisé	<b>20 000.00 €</b>
		Rénovation toiture Jai Alai	55 000.00 €
		Support club house Plaine des Sports	5 000.00 €
		Trinquet (vestiaires et WC)	15 000.00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>123 000.00 €</b>
255	Aménagement Place Charles de Gaulle	Solde Place Charles de Gaulle	<b>13 000.00 €</b>
256	Réfection Eglise	Eglise - 1ère tranche	<b>250 000.00 €</b>
260	Terrain synthétique	Plaine des Sports	<b>40 000.00 €</b>
		Dépenses imprévues	<b>10 000.00 €</b>
<b>TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENT</b>			<b>1 006 989.00 €</b>

Les opérations financières consistent en :

- L'intégration du déficit d'investissement reporté,
- Le remboursement du capital des emprunts,
- Le remboursement auprès de TE64,
- La dernière année de portage de Merkata par l'EPFL Pays Basque.

Le montant reporté des restes à réaliser sur 2026 s'élève à 126 700€ (en rouge sur le tableau).



Est budgétisé la vente de l'ancien presbytère (90 000€) à HSA.

Est proposée la souscription d'un emprunt pour financer les opérations d'équipement (montant plafond : 319 363 €)

Des restes à réaliser pour un montant de 482 900 € sont inscrits au budget 2026.

En outre, au titre du PUP conventionné avec Patrimoine SA, 300 000€ de recettes sont budgétisés sur l'année.

## Les taxes locales

Il est proposé de voter les taux constants comme suit :

	<b>Base notifié 2026</b>	<b>Taux proposé</b>	<b>Produit fiscal perçu</b>
Taxe foncière bâti	2 558 000	28,80	736 704
Taxe foncière non bâti	14 900	36,51	5 440
Taxe d'habitation	502 300	16.93	85 039
Majoration THS			15 677

## Les budgets annexes

Pour la gestion de certains services, la Commune de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT a mis en place des budgets annexes.

<b>Budget</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Encours de la dette</b>
<b>Régie du Train</b>	57 245.00	112 761.00	0.00
<b>Camping municipal</b>	161 263.00	15 720.00	0.00
<b>Village-vacances</b>	67 175.00	0.00	0.00

*L'investissement de la régie du Train consiste en l'équilibre de l'amortissement du matériel.*

*L'investissement du Camping municipal consiste en des aménagements divers.*